

**COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 13 :**

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Émilie.

**Étaient absents 2 :** CORONEL Célia, LEMAITRE Christophe.

**Avaient donné procuration 2 :**

CORONEL Célia à ROSTAING Laurence  
LEMAITRE Christophe à DELEGLISE Christian

**Secrétaire de séance :** Madeleine LAPERROUSE

**Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024**

**ORDRE DU JOUR :**

**I. INFORMATION SUR LA PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PRÉVOYANCE » DU PERSONNEL ;**

Gérard BORDON explique qu'en attendant la nouvelle proposition du Centre de Gestion suite à un nouvel appel d'offres, il est proposé de reconduire la convention renégociée entre le Centre de Gestion et l'IPSEC pour 2 ans soit jusqu'au 31/12/2026.

Cette nouvelle convention fait apparaître une augmentation des cotisations de 15%.

Les agents ont été informé au mois d'août de cette augmentation et 3 possibilités s'offrent à eux :

- Conserver leurs garanties actuelles
- Modifier leur contrat
- Renoncer à l'adhésion.

Pour rappel, La participation de la commune est passée de 18 à 20 € au 1er janvier 2024 pour les agents à temps complet ; Cela représente un taux de couverture moyen de 75 %.

## **II. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA DEMANDE DE FONDS D'AMORÇAGE :**

Le Maire rappelle au Conseil que le fonds d'amorçage est une avance de trésorerie sans intérêt, sur **9 mois**, qui couvre les frais de mobilisation des bois entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes.

Le bois d'œuvre et le bois énergie sont concernés par cette avance remboursable.

Le montant demandé pour cette année est de 19 800 €.

**VOTE: 15 pour**

## **III. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION CAF POUR LE PROJET SALLE POLYVALENTE :**

La salle polyvalente de Sainte-Marie-de-Cuines est un équipement essentiel pour le territoire, elle est utilisée les mercredis et les vacances scolaires pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ALSH (106 jours par an) dans le cadre des activités et de la restauration. Celui-ci est géré par l'association DECLICC, opérant sous autorité de la Communauté de Communes du Canton de la Chambre (CC4C). L'ALSH peut accueillir 96 enfants âgés de 3 à 11 ans et venant de plusieurs communes du territoire de la communauté de communes.

Le projet de réaménagement s'inscrit dans un plan d'optimisation de l'accueil des enfants, par des aménagements techniques, de confort et de sécurité.

C'est au titre de la demande de subvention à l'investissement ALSH que nous sollicitons la subvention la plus élevée possible auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Savoie soit 150 000 € (la tranche éligible des travaux s'élève à 900 000 €)

**VOTE : 15 pour**

## **IV. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE STATION DE TRANSIT REGROUPEMENT OU TRI DE PRODUITS MINÉRAUX OU DÉCHETS NON DANGEREUX INERTES À ST ETIENNE DE CUINES ;**

Philippe GIRARD précise que la commune de St Etienne de Cuines, la plus impactée par la demande, avait donné un avis favorable suite à l'enquête publique du 30/07/2024 au 26/08/2024.

Il s'agit d'une demande présentée par GAUDIN SARL qui souhaite étendre la superficie de la carrière.

Le Maire propose de donner un avis favorable sur le dossier en demandant la limitation de la et circulation des poids lourds sur les départementales RD74 et RD927.

**VOTE : 15 pour**

**V. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE NOUVEAU DEVIS DE RÉPARATION DES CLOCHES ;**

Abdelhamid BELHADDAD expose 2 devis concernant l'église suite à une visite de contrôle du technicien :

- La cloche n°5 présente un renfort dessoudé, le devis s'élève à 1 260 € TTC
- La carte mère de la sonnerie des cloches est grillée, le devis s'élève à 766.80 € TTC

**VOTE : 15 pour**

**VI. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE PRESTATAIRE DE FOURNITURE DE GAZ ;**

Monsieur le Maire explique que le contrat Gaz avec la société TOTAL arrive à échéance le 01 octobre, il convient de le renouveler.

TOTAL a fait une proposition, et il a été également demandé un devis à ENGIE.

La proposition de TOTAL est basée sur un tarif fixe du gaz pour une période de 3 ans

La proposition d'ENGIE est basée sur un tarif indexé sur le cours du gaz

le Maire propose de valider le devis de TOTAL qui contextuellement lui semble présenter moins de risques

**VOTE: 15 pour**

**VII. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA ROUTE DU MONT D'EN HAUT ;**

Abdelhamid BELHADDAD indique que la route du Mont est très dégradée, il convient de reprofiler les nids de poules et autres déformations.

La voirie du chemin du Mont-d'En-Haut est considérablement abîmée par l'écoulement des eaux de pluie publiques et privées, il s'agit de réparer et sécuriser cette route.

Des devis ont été demandés. Il est proposé de valider les devis de l'établissement EIFFAGE

- 16 047€ ht pour la route du Mont
- 4 992€ ht pour le Chemin du Mont-d'En-Haut.

**VOTE : 15 pour**

Une rencontre avec les riverains est à prévoir afin de finaliser l'aménagement de la place de retournement ainsi que la récupération des eaux de pluie sur le chemin du Mont-d'En-Haut.

**VIII. DÉLIBÉRATION CONCERNANT UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA RECEPTION DES BOULISTES DE CHIALAMBERTO LES 28 ET 29 SEPTEMBRE 2024.**

Monsieur le Maire précise l'importance historique de l'Union Bouliste de Sainte-Marie-De-Cuines sur la commune, son implication, ainsi que son autonomie dans la gestion des frais du boulodrome.

Il rappelle que les premiers échanges entre clubs et municipalités remontent à 1994, 30 ans déjà.

Monsieur le Maire propose le vote d'une subvention exceptionnelle afin d'aider l'Union Bouliste pour cet évènement festif, soit une somme de 400 € pour le vin d'honneur.

**VOTE : 15 pour**

**IX. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA VALIDATION DU DEVIS DE LA SOCIÉTÉ DE NETTOYAGE DES SALLES ;**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de nettoyage de la société SAS CONCEPT SERVICES pour l'école et la salle polyvalente, arrive à échéance. Lors du Conseil municipal du 01 juillet, il a été convenu que le contrat en l'état soit reconduit jusqu'à la fin du mandat soit 2 ans.

Il avait été précisé qu'en raison de la réfection de la salle polyvalente, la prestation demandée serait réduite sur une période pas encore totalement définie. En effet la salle sera inoccupée à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Une nouvelle consultation aura lieu en 2026 pour un appel d'offres.

**VOTE : 15 pour**

**X. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES COUPES À ASSEOIR EN 2025 EN FORÊT COMMUNALE ;**

Christian DELEGLISE explique que suite aux intempéries le plan initial de coupes a été modifié sur avis de l'ONF.

Cette année, seront exploités:

- 140 m<sup>3</sup> d'épicéas secs ou renversés dans la partie haute de la forêt
- 750 m<sup>3</sup> de sapins dépérissants au Jet
- La parcelle 6 au Faily est prête pour délivrer des affouages cet hiver et réaliser une éclaircie dans les mélèzes.

En 2025: exploitation de la parcelle 23 pour 400 m<sup>3</sup> pour privilégier les chablis et les dépérissants.

En 2026/2027: exploitation de 2 400 m<sup>3</sup> dans les parcelles 25 et 26 au-dessus du Pinais.

## **VOTE : 15 pour**

Christian DELEGLISE ajoute que le 27 septembre à 18h en mairie, aura lieu le tirage au sort de 10 lots de bois (situé en bord de route au Toral) pour les personnes inscrites et non dotées ce printemps.

## **XI. DIVERS**

- Fréquentation du city : un apaisement du secteur est constaté malgré quelques manquements au règlement collectés en mairie. M. le Maire en fait part au conseil et annonce la pose de 2 nouvelles caméras prévues dans le dispositif de surveillance. Nous n'avons pas reçu de devis pour la pose de filets rehaussant les existants.
- Les élus sont conviés le 28 septembre à la célébration de la messe en l'église de La Chambre, avec le prêtre nouvellement nommé.
- Le 11 septembre, assemblée générale du centre socioculturel DECLICC, à 17h dans les locaux de l'ancienne école
- Le 12 septembre, assemblée générale de la chorale La Villarine à la salle de la Pallud.
- Le 14 septembre à 11h, à la salle BELTRAMI à St AVRE, apéritif et vente de pains en présence d'Emilie CARTIER élue récemment miss Pays de Savoie.
- EDF a renouvelé les conventions concernant l'occupation de ses terrains, notamment avec le centre équestre, dans le secteur de Bonvoisin
- Suite aux violents orages, une poche d'eau s'est formée à plusieurs reprises vers le centre équestre provoquant un déversement de purin sur la route de Bonvoisin. Le nécessaire sera fait prochainement.
- Une rencontre a eu lieu le 9 septembre entre les différents partenaires concernant la rénovation de l'ancienne école, portée par la 4C. Il s'est avéré qu'une mise en sécurité des vitrages du bâtiment est d'ores et déjà nécessaire ainsi qu'une mise en conformité électrique.
- Emilie SORNET rappelle la soirée Rockabilly à la salle polyvalente ( repas et concert) le samedi 14 septembre
- Christian DELEGLISE fait part d'un devis concernant le balisage des sentiers du bas de la commune (chemin de la Brouve, sentier du Garde...) pour un montant de 4 400 € HT dont le conseil donne un avis favorable.

Avec la pose des panneaux récapitulant le réseau balisé, ce beau programme sera achevé.

La séance est levée à 20h40